

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALZON****SEANCE DU 13 AVRIL 2023****Nombre de conseillers :**

En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 8

**Date de convocation :**

6 avril 2023

**Date d'affichage :**

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 13 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

**Présents** : Elodie **BRUN**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**, Patrick **REILHAN**.

**Excusée** : Odile **COLOMB** procuration à Marie Hélène **DISPARD VIVENS**

**Secrétaire de séance** : Alain **BOUTONNET**

**OBJET : CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR  
REGULARISATION DE TERRASSES A LA NOUGAREDE**

M. le Maire d'Alzon, a reçu Mme **MEJANEL** Dominique et M. **ASTRUC** Bruno au sujet de leurs terrasses respectives au hameau de la Nougarede. Il y a lieu de régulariser ces terrasses construites sur le domaine public. Une enquête publique doit être faite afin de porter à la connaissance du public les demandes de ces administrés et les moyens envisagés. La totalité des frais afférents à ces transactions seraient à la charge des demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Monsieur Jean-Marie **BRUNEL**, Maire de Campestre-et-Luc, est proposé commissaire enquêteur pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à l'unanimité, le choix du commissaire enquêteur.

Le Maire, Roger **LAURENS**

Fait à Alzon, le 13 avril 2023

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_

Envoi au contrôle de légalité le :